

PARIS, le 6 août 1976

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION
CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Nairobi, 26 novembre 1976

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de l'Assemblée par le Directeur général ou son représentant
2. Election d'un président
3. Adoption du Règlement intérieur
4. Election des vice-présidents et d'un rapporteur
5. Adoption de l'Ordre du jour
6. Election des membres du Comité du patrimoine mondial
7. Détermination du montant de la contribution prévue au paragraphe 1 de l'article 16 de la Convention
8. Examen du projet de Règlement financier du Fonds du patrimoine mondial
9. Clôture de l'Assemblée

